

Nombre de membre en exercice	40
Présents	29
Pouvoir	2
Votants	31
Exprimés	31
Oui	31
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20220622-DEL-2022-34-DE
Date de télétransmission : 23/06/2022
Date de réception préfecture : 23/06/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 10 juin 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER représentée par **Matthieu ANOMAN**
Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Isabelle BOURLIATAUD - Patrick BRUN - Joël FORESTIER - Franck FOUR - Gérald GASCHET - Claudine GIRAUD - Richard GORA - Michaël KAPSTEIN
Philippe LAMARGOT - Yves LE GOUFFE - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD
Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET représentée par **Monique LAFARGE - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ**
Sébastien VINCENT - Joe WAMPACH.

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR :

Jean-Pierre NEXON à **Guy TOUZET** - **Josiane ROUCHUT** à **Claudine GIRAUD.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-34

OBJET : PROGRAMMES EUROPÉENS - STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT 2023-2027

Monsieur le Président rappelle que la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé un appel à candidature relatif à la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un DLAL (Développement Local par des Acteurs Locaux) pour la période de programmation européenne 2021/2027.

Le PETR souhaitant candidater à cette nouvelle programmation, une méthodologie de conduite a été définie afin d'élaborer cette candidature qui comporte les éléments suivants :

- **La présentation de la stratégie :**
 - présentation et diagnostic du territoire, analyse des besoins et du potentiel de développement du territoire
 - descriptif des modalités de mobilisation des acteurs
 - description de la stratégie et de ses objectifs (à partir du projet de territoire)
 - plan d'actions (« fiches-actions »)
 - maquette financière par fonds (LEADER et FEDER)
 - projet d'animation, de communication, de gestion, de suivi et d'évaluation de la stratégie
 - modalités de gouvernance
- **Un résumé du projet de candidature**
- **La charte d'engagement du territoire** pour la mise œuvre de la stratégie signée du Président du PETR
- La copie de **la convention territoriale du 10/12/2021** précisant que la coordination (élaboration, suivi, évaluation) des programmes européens est confiée au PETR par les 3 EPCI
- **L'engagement de la structure portant la candidature** : présente délibération.

Le résumé du projet de candidature est annexé à la délibération : il précise les points essentiels du diagnostic territorial, de la stratégie et de ses objectifs, du plan d'actions et la maquette par fonds, des modalités d'animation, de communication et de gouvernance.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- valident la stratégie présentée dans le dossier de candidature,
- désignent le PETR du Pays Monts et Barrages comme structure porteuse de la candidature pour la période de programmation européenne 2021-2027,
- autorisent le Président à signer tout document se rapportant à cette candidature.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Sébastien MOREAU**

